

4.3 Protection sociale

En 2019, le solde de la **protection sociale** continue de s'améliorer pour atteindre 13,3 milliards d'euros (données semi-définitives). Il est excédentaire pour la troisième année consécutive (+ 4,6 milliards en 2017, + 9,7 milliards en 2018). Cette amélioration est due à une croissance des ressources (+ 2,7 % en 2019) supérieure à celle des dépenses (+ 2,3 %). Ces dernières s'élèvent à 809,1 milliards d'euros, dont 761,7 milliards d'euros de prestations (31,2 % du PIB), tandis que les ressources s'élèvent à 822,5 milliards d'euros.

En 2019, les prestations sociales augmentent de 2,6 %, après 1,9 % en 2018. Elles sont réparties en six risques sociaux ► **figure 1**. Les risques vieillesse-survie et santé représentent 81 % du total des prestations. En 2019, ces deux risques contribuent le plus à la hausse des prestations sociales (+ 0,9 point chacun). Les pensions, tout comme les remboursements de soins, progressent avec le vieillissement de la population. Néanmoins, avec une augmentation de 2,1 %, après + 2,5 % en 2018, les prestations vieillesse-survie croissent moins vite en 2019, en raison de la sous-indexation exceptionnelle des pensions de retraite sur les prix (+ 0,3 % en moyenne, après + 0,6 % en 2018), ainsi que de la baisse du nombre de nouveaux retraités. À l'inverse, les prestations santé accélèrent en 2019 (+ 2,4 % après + 2,1 %), portées notamment par la forte hausse des soins hospitaliers et par la revalorisation exceptionnelle de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

En 2019, les prestations de lutte contre la pauvreté bondissent de 18,8 %, après + 3,7 % en 2018. Elles deviennent le troisième contributeur à la hausse des prestations (+ 0,6 point), alors qu'elles n'en représentent que 4 %. Cette

forte hausse est liée aux mesures d'urgence économiques et sociales votées fin 2018, qui incluent une forte revalorisation du montant de la prime d'activité et se sont traduites par une augmentation du nombre de ses bénéficiaires, du fait d'un élargissement des conditions d'éligibilité et d'une hausse du taux de recours

► **figure 2**.

Les prestations du risque emploi accélèrent fortement en 2019 (+ 2,9 % après + 1,1 %), sous l'effet de la hausse de l'allocation journalière moyenne d'assurance chômage ; elles contribuent pour 0,2 point à l'augmentation du total des prestations. Les prestations familiales restent peu dynamiques en 2019 en raison de leur sous-indexation, tandis que les prestations logement diminuent en lien avec la baisse du nombre d'allocataires.

En 2019, les ressources de la protection sociale augmentent de 2,7 %, comme en 2018 ► **figure 3**. La bascule entre cotisations sociales et recettes fiscales affectées à la protection sociale se poursuit. Ainsi, les cotisations sociales baissent de 3,5 % (après - 0,9 % en 2018) du fait des allègements et exonérations de cotisations, dont celles sur les heures supplémentaires et la prime exceptionnelle mise en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales. Afin de compenser la réduction de la part des cotisations dans les recettes en 2019, une plus large fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est affectée au financement de la protection sociale. Les impôts et taxes affectés représentent désormais 30 % des ressources de la protection sociale, contre 25 % en 2014. En parallèle la part des cotisations sociales a baissé, passant de 62 % en 2014 à 55 % en 2019. ●

► Définition

Protection sociale : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Compte provisoire de la protection sociale 2019 : un solde excédentaire pour la troisième année consécutive », *Études et Résultats* n° 1174, Drees, décembre 2020.

► 1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

	Montants (en milliards d'euros courants)				Répartition des prestations en 2019 (en %)	Évolution 2019 (en %)	Contribution à l'évolution des prestations en 2019 (en points)
	2014	2017	2018	2019			
Vieillesse-survie	314,6	331,3	339,6	346,6	46	2,1	0,9
Santé	240,2	255,6	261,0	267,4	35	2,4	0,9
<i>Maladie</i>	195,7	208,7	213,1	218,2	29	2,4	0,7
<i>Invalidité et accidents du travail</i>	44,5	47,0	47,9	49,2	6	2,7	0,2
Famille	54,5	55,4	55,8	56,2	7	0,7	0,0
Emploi	42,7	44,3	44,8	46,0	6	2,9	0,2
Pauvreté-exclusion sociale	20,5	23,3	24,2	28,7	4	18,8	0,6
Logement	18,0	18,5	17,2	16,9	2	-1,8	0,0
Ensemble des prestations	690,4	728,4	742,5	761,7	100	2,6	2,6
Autres dépenses ¹	45,4	46,5	48,3	47,4	-	-2,0	-
Ensemble des dépenses	735,8	774,9	790,8	809,1	-	2,3	-

¹ Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital et ajustements comptables.

Note : les données pour l'année 2019 sont semi-définitives.

Lecture : en 2019, la dépense pour le risque vieillesse-survie s'élève à 346,6 milliards d'euros, en hausse de 2,1 % par rapport à 2018.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.

► 2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales

	Effectifs au 31 décembre (en milliers)				Évolution (en %)	
	2014	2017	2018	2019	2018	2019
Retraite de droit direct	15 828	16 203	16 416	16 717	1,3	1,8
Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	554	550	568	602	3,2	5,9
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1 041	1 129	1 172	1 192	3,8	1,7
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	233	271	301	321	11,0	6,5
Allocations familiales (AF)	5 038	5 063	5 108	5 101	0,9	-0,1
Complément familial (CF)	865	901	907	907	0,7	-0,1
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 089	3 113	3 154	3 135	1,3	-0,6
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	2 303	2 081	2 145	2 087	3,1	-2,7
Allocation de soutien familial (ASF)	756	770	798	803	3,6	0,7
Revenu de solidarité active (RSA)	2 464	1 849	1 894	1 903	2,4	0,5
<i>dont : RSA socle (hors régime agricole)</i>	1 597	1 827	1 844	1 853	0,9	0,5
Prime d'activité	0	2 740	3 044	4 348	11,1	42,8
Chômage indemnisé hors formation ²	2 936	3 143	3 111	3 065	-1,0	-1,5
Aides au logement ³	6 541	6 517	6 360	6 269	-2,4	-1,4

¹ En 2007, l'Aspa s'est substituée pour les nouveaux bénéficiaires aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

² Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle et en milliers.

³ Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

Note : effectifs en nombre de foyers sauf pour les retraités de droit direct et les bénéficiaires de l'AAH en nombre d'individus.

Lecture : au 31 décembre 2019, 16 717 000 personnes bénéficient d'une retraite de droit direct, en hausse de 1,8 % sur un an.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

► 3. Ressources hors transferts de la protection sociale

	Montants (en milliards d'euros courants)				Répartition en 2019 (en %)	Évolution 2019 (en %)	Contribution à l'évolution des ressources en 2019 (en points)
	2014	2017	2018	2019			
Cotisations sociales	451,3	474,7	470,2	453,6	55	-3,5	-2,1
Effectives	395,8	417,9	412,4	395,3	48	-4,2	-2,1
Imputées ¹	55,5	56,7	57,8	58,4	7	1,0	0,1
Impôts et taxes affectés	183,1	188,9	210,5	243,2	30	15,5	4,1
<i>dont : Contribution sociale généralisée</i>	92,5	99,4	125,3	126,2	15	0,7	0,1
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	12,5	11,4	9,1	46,1	6	405,2	4,6
Contributions publiques²	74,8	96,3	99,7	105,8	13	6,1	0,8
Produits financiers	8,1	7,7	9,3	8,0	1	-14,2	-0,2
Autres ressources	11,7	11,9	10,8	11,8	1	8,9	0,1
Ensemble des ressources	729,0	779,5	800,5	822,5	100	2,7	2,7

¹ Prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui ne sont pas financées entièrement par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés (par exemple, les pensions versées aux anciens fonctionnaires).

² Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Note : les données pour l'année 2019 sont semi-définitives.

Lecture : en 2019, les cotisations sociales (effectives et imputées) ont apporté 453,6 milliards d'euros de ressources à la protection sociale, soit 55 % de l'ensemble des ressources.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.